

## Déconfinement: comment ça va se passer au Havre ?

Mercredi 6 mai 2020 à 16:19 -

Par [Amélie Bonté](#), [France Bleu Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)

Le Havre, France

A partir du 11 mai, la ville du Havre sera selon toute vraisemblance déconfinée progressivement. Ecoles, centres de loisirs, transports, activités culturelles, services publics : que sera-t-il possible de faire ? Quels seront les lieux accessibles ?



La ville du Havre devrait être déconfinée progressivement à partir du 11 mai car le département de Seine-Maritime est "en vert" depuis des semaines sur la carte du gouvernement © Radio France - Anne Pinczon du Sel

Selon toute vraisemblance, le département de Seine-Maritime sera déconfiné progressivement à partir du 11 mai. Le département fait parti "des verts" depuis plusieurs jours sur la carte présentée chaque soir par le gouvernement et rappelons que la région Normandie est l'une des moins touchée par la pandémie de coronavirus. **La municipalité de la plus grande ville de la région, Le Havre, a donc présenté son plan de déconfinement.** France Bleu Normandie vous en donne les détails.

### Les écoles et les crèches

Le **lundi 11 mai**, les écoles et crèches resteront fermées car les enseignants et personnels seront tous en "**pré-rentree**". Les enfants seront accueillis à partir du mardi 12 mai. Sur les 15 500 enfants scolarisés dans les établissements municipaux, **10 700 pourront être accueillis avec les nouvelles mesures sanitaires.**

- Dans un premier temps **du 12 au 25 mai, seuls les CP, CE1, CM2** pourront être accueillis par groupe de 15, les grandes sections par groupe de 10
- Dans un deuxième temps, **à partir du 25 mai, les autres niveaux.**

Quinze des **crèches municipales pourront accueillir à partir du 12 mai** 10 enfants, les trois plus grandes 20 enfants dans des espaces différents.



Dans les cours de récréation des écoles, les jeux collectifs ne seront pas accessibles pour les enfants © Radio France - Solène de Larquier

### Comment ça fonctionne pour les repas ?

Pour les écoles, à partir du 12 mai, les enfants auront **un repas froid** préparé sur place par les cuisiniers. Les enfants déjeuneront **dans les réfectoires** dans le respect des mesures barrière plutôt qu'en classe mais il faudra au préalable les inscrire sur [Hariane.fr](http://Hariane.fr). En fonction du nombre d'enfants inscrits, il y aura davantage de services pour le déjeuner et **les horaires pourront être décalés** mais le temps de pause méridienne restera de 2 heures.

Pour les **crèches**, les repas ne seront **pas assurés la semaine du 11 mai**.

### Quelles mesures sanitaires ?

Ecoles et crèches seront **désinfectées** et régulièrement nettoyées, au minimum une fois par jour. **Les aires de jeux dans les cours de récréation ne seront pas accessibles**, de même pour les jeux partagés comme les trottinettes ou les vélos. Les bibliothèques et salle informatiques ou polyvalentes resteront fermées.

Chaque enseignant disposera de **lingettes désinfectantes dans sa classe**. Les sanitaires seront approvisionnés régulièrement en savon, serviettes papier à usage unique et **du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des adultes**.

### L'accueil périscolaire

Pour l'instant **pas d'accueil le matin**. Le soir après 16h30, les accueils périscolaires reprendront bien le 12 mai mais là aussi il faut inscrire vos enfants au préalable. Même procédure pour l'accueil le mercredi.

Concernant les centres de loisirs, les inscriptions pour cet été démarrent le 28 mai. Les conditions seront bien sûr adaptées en fonction des consignes gouvernementales.

Le **conservatoire Arthur Honegger** rouvre dès le lundi 11 mai. **Seuls les cours individuels** et les prêts de studios individuels sont possible. **Les répétitions de groupes et ateliers collectifs ne reprendront qu'en septembre**.

### Les transports, la mobilité, le stationnement



Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun au Havre © Radio France - Yves René Tapon

A partir du lundi 11 mai, le réseau **Lia mettra en service 70%** de son offre de transports publics. Le **port du masque sera obligatoire**, la montée ne se fera plus à l'avant du véhicule et un siège sur deux est condamné. Tous les véhicules seront désinfectés régulièrement. Pour tous les voyageurs, du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition.

Les contrôles concernant le stationnement des véhicules ne reprendront que le 1er juin. Le conseil municipal proposera de rendre gratuit le stationnement pour pour les professionnels qui effectuent des tournées de soins ou d'aide à domicile.

A propos de mobilité, **des pistes cyclables seront aménagées ou retravailler de manière temporaire** sur des axes identifiés avec l'association La Roue Libre.

## Quels espaces rouvrent ? Quels lieux restent fermés ?

- **Les marchés alimentaires de plein air vont reprendre progressivement.** D'abord les plus petits marchés puis le semaine du 18 mai si tout s'est bien passé, les plus importants comme celui des Halles le dimanche matin. **Un agent de la ville sera présent** sur chaque marché afin de vérifier les consignes sanitaires. Du gel hydro-alcoolique et des affiches seront installés.
- Les **parcs et jardins rouvrent** dans la semaine du 11 mai **sauf les aires de jeux, aires multi-sports** et les serres des Jardins Suspendus.
- **Les stades et les piscines restent fermés** et ne rouvriront pas avant au moins cet juillet-août.
- Les bibliothèques, Fabriques de quartier et mairies annexes rouvrent progressivement avec des horaires adaptés.



Les piscines restent fermées jusqu'à nouvel ordre au Havre © Radio France - Amélie Bonté

## Mariages et enterrements

Jusqu'au 2 juin, seules les cérémonies de mariage urgentes seront célébrées comme les mariages de militaires appelés en opérations essentielles. **A partir du 2 juin, le nombre de personne admise en salle de mariage risque d'être limitée à 10** (2 époux, 5 invités, 3 agents municipaux).

Les déclarations de naissance et de décès restent centralisées à l'Hôtel de Ville.

**Pour les enterrements**, les règles restent les même que pendant le confinement à savoir **pas plus de 20 personnes**.